



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

## Spécial 20 ans !

**P**our souligner les 20 années de fondation de Plaidoyer-Victimes, l'équipe et les membres du conseil d'administration ont concocté une édition spéciale sur l'histoire de l'Association. Vous trouverez donc dans ce numéro un article sur sa fondatrice, Micheline Baril, ainsi qu'un historique de l'Association. Plusieurs de nos membres et partenaires ont également pris le temps de coucher sur papier quelques souvenirs de Micheline Baril et de Plaidoyer-Victimes. La dernière section rend hommage à tous ceux et celles qui ont gravité autour de l'Association depuis les 20 dernières années. Bonne lecture!

## Hommage à Micheline Baril

### Une femme d'exception

**Arlène Gaudreault**

*Présidente de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes*

*Coordonnatrice des stages à l'École de criminologie de l'Université de Montréal*

Extrait d'une conférence prononcée lors du Colloque de l'Université de Pau, paru dans *L'aide aux victimes: 20 après. Autour de l'oeuvre de Micheline Baril*, sous la direction de Robert Cario et Arlène Gaudreault, Sciences criminelles, 2003, 130 p.

### Tracer la route

**A**u début des années 1980, les services d'aide aux victimes sont embryonnaires au Québec et au Canada. Les ressources pour les femmes victimes de violence se comptent alors sur les doigts de la main. Leur situation est précaire. L'expertise commence à peine à se développer dans les organismes de protection de l'enfance. Quant au reste, tout est à faire. C'est à cet immense travail que Micheline Baril va se consacrer pendant plus d'une décennie.

Elle est de celles qui croient qu'il faut tracer la route, montrer le chemin à suivre. Audacieuse, elle se lance dans l'action même si toutes les conditions ne sont pas en place. Habile stratège, elle réunit autour d'elle une poignée d'intervenants-es et les convainc de travailler à ses côtés. En 1984, elle obtient un financement pour mettre sur pied le premier centre d'aide aux victimes d'actes criminels (Centre AVI). Elle en supervise les activités, en fait la promotion. Il fallait alors sortir des sentiers battus, investir un secteur où les connaissances et l'expertise sur le terrain étaient peu développées, où le soutien

*Suite à la page suivante*

## Sommaire

- **Micheline Baril: une femme d'exception** .....1
- **Coup d'œil sur 20 ans d'actions au service des victimes** .....3
- **Place aux membres et partenaires**
  - Témoignages sur Micheline Baril et sur l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes .....5
- **Hommage à quelques pionnières et pionniers de Plaidoyer-Victimes** ..11
  - Les années 1980: bâtir l'Association .....11
  - Les années 1990: les grandes réalisations .....12
  - Les années 2000: consolidation de l'Association et nouveaux liens ...14



**Micheline Baril, professeur et chercheur en victimologie: "Être victime, c'est être perdant. Et il n'y a pas de place pour les perdants dans notre société".**

Page 4, Forum, 25 janvier 1982

financier était précaire, sinon quasi absent. À la même époque, elle soutient le développement d'autres programmes et initiatives qui s'implantent au Québec. Pionnière, figure de proue, elle contribue ainsi à jeter les bases du réseau québécois de services d'aide aux victimes d'actes criminels.

## Miser sur la concertation

Elle était profondément convaincue que l'on ne pouvait changer le sort des victimes s'il n'y avait pas un effort collectif de tous les acteurs-trices concernés. Dans sa vision des choses, le travail en partenariat était l'élément moteur de tous ces changements dont elle rêvait. Toute sa vie, elle a misé sur la collaboration, la solidarité, voire la complicité avec de nombreux partenaires, tout autant dans le cadre de ses recherches que dans les actions qu'elle a menées sur le terrain. En créant l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes en 1984, Micheline Baril a rallié autour d'elle plusieurs personnes qui ont su non seulement partager ses idéaux, mais aussi les actualiser.

## Donner la parole aux victimes

Micheline Baril était une femme effacée, plutôt timide. Derrière ces apparences, on découvrait une personne déterminée et animée d'une grande passion. Elle est allée à la rencontre des victimes, s'ouvrant à ce qu'elle vivaient et ressentaient. *L'Envers du crime* (1984) et plusieurs de ses recherches traduisent ce désir d'établir un dialogue et de comprendre leur expérience intime. Cette rencontre avec l'autre a eu une influence déterminante sur son engagement ultérieur dans le domaine de la victimologie.

Porte-parole infatigable des victimes, elle veut faire reconnaître leurs droits là où ils sont lésés, ignorés ou banalisés. En tant que porte-parole de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, elle est sur tous les fronts et de toutes les tribunes. Bonne communicatrice, elle se sert de sa collaboration avec les médias pour entreprendre un important travail d'éducation et de

sensibilisation auprès du public. Ne réagissant jamais sous le mode de la colère ou de la vindicte, elle sait trouver les mots qui touchent et plaider en faveur de celles et ceux qu'elle entend défendre.

Pour Micheline Baril, être au service des victimes, cela veut dire aussi rappeler leurs besoins auprès de celles et ceux qui ont le pouvoir d'élaborer des politiques, de modifier des lois, d'infléchir les pratiques sur le terrain. À travers moult mémoires et comités de travail, elle réclame des changements au *Code criminel*, l'allocation de ressources pour mettre en place des mesures visant à protéger les victimes, à leur permettre d'être mieux accueillies, informées, entendues et respectées.

## Allier la recherche et l'action

Sans relâche, Micheline Baril fait valoir que les victimes doivent toutes jouir de droits sociaux et juridiques. L'humanisation du système de justice pénale fut l'une de ses plus importantes préoccupations. Elle rêvait aussi d'une justice qui ne fonctionnerait plus en marge du citoyen-ne à qui, disait-elle, il fallait donner les moyens de participer ou, du moins, de comprendre.

Sa recherche *Mais nous les témoins... Une étude exploratoire des besoins des témoins au Palais de justice de Montréal* (1984) met en lumière l'insatisfaction des victimes et des témoins lorsqu'elles-ils relatent leur expérience devant les tribunaux. Colère, déception, frustration, sentiment d'avoir été utilisés et traités comme des pions dans un univers obscur, élitiste, où elles-ils ne sont que des objets aux fins de la justice: ses répondants-es font entendre une longue liste de récriminations. Portrait sombre et peu reluisant d'un système indifférent à leurs demandes et qui ne fait qu'alourdir leurs souffrances, cette recherche est l'une des premières à documenter le phénomène de la victimisation secondaire.

L'analyse ou le regard du chercheur-e ne lui suffisent pas. Elle se sent partie prenante des changements qu'elle revendique. Elle doit mettre l'épaule à la roue. En 1987, elle crée le premier service

d'aide et d'accueil aux victimes et aux témoins au Palais de justice de Montréal, et elle implante la *Déclaration de la victime au tribunal...*, laquelle permet aux victimes d'être entendues sur les conséquences du crime avant le prononcé de la sentence. Cette nouvelle disposition du *Code criminel* provoque des remous et des résistances dans un système où, depuis toujours, on avait tenu les victimes à distance, et où l'on jugeait que le procès pénal n'était pas le lieu pour étaler leurs souffrances et leurs déboires.

Publiées en 1990, *La Déclaration de la victime au Palais de justice de Montréal* et *La pratique de négociation de plaidoyer de culpabilité au Palais de justice de Montréal* témoignent également de sa capacité à décortiquer les rouages de la justice et à refléter les difficultés auxquelles les victimes sont confrontées. Fine observatrice, elle se montre attentive aux besoins particuliers des personnes plus vulnérables, celles qui risquent de se faire broyer davantage. Elle sait tirer profit de ses travaux de recherche pour questionner et, ultérieurement, influencer les pratiques et les politiques à l'endroit des victimes.

Elle s'intéresse aussi à l'amélioration du régime d'indemnisation pour les victimes. En 1983, elle publie une recherche sur le sujet, *L'indemnisation des victimes d'actes criminels: une évaluation de l'IVAC*. Avec beaucoup d'acuité, elle en cible les lacunes: manque d'information, insuffisance des ressources en réadaptation, traitement impersonnel et bureaucratique des demandes, définitions étroites de la notion de victime et des préjudices indemnifiables. Rien n'échappe à son analyse. Ses recommandations ont permis d'améliorer certaines pratiques, notamment au plan de l'accueil et de l'information que reçoivent les victimes lorsqu'elles s'adressent à l'IVAC.

*L'Envers du crime* (1984) reste sans doute l'oeuvre la mieux connue de Micheline Baril. Il importe pourtant de rappeler qu'elle a contribué à la publication de nombreux rapports de recherche et articles dans des revues scientifiques de 1973 à 1992. Violence sexuelle ou conjugale, vol qualifié, abus à l'endroit des personnes âgées: elle s'est intéressée à de nombreuses facettes de la victimisation criminelle,

particulièrement sous l'angle de leurs conséquences et de la réponse des institutions sociales et judiciaires. Chercheure prolifique, elle a approfondi l'étude de la conduite criminelle à la lumière de celle de la victime et, ce faisant, elle a apporté un éclairage original sur le phénomène de la criminalité et du contrôle social.

## **Partager ses convictions et sa passion**

Jeune professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, elle introduit la victimologie comme champ d'étude et de pratique. Sensibiliser ses étudiants-es à l'impact du crime et aux besoins des victimes, les amener à mieux assumer leurs obligations et leurs responsabilités: elle voulait à la fois les convaincre et les rallier à sa cause. Fine pédagogue, elle a contribué non seulement à redéfinir le rôle des criminologues, mais aussi à reconfigurer leurs pratiques. Elle allait jouer un rôle déterminant et s'imposer comme chef de file auprès de nombreux étudiants-es, de jeunes chercheurs-es et des praticiens-nes au cours des années 1980, début 1990. Elle a pavé la voie à celles et ceux qui ont choisi de suivre ses traces et d'investir dans le champ de la victimologie.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes reste, sans nul doute, le meilleur témoignage de son engagement, de ses capacités de ralliement, de son esprit visionnaire. Celles et ceux qui ont eu la chance de la côtoyer et de travailler avec elle, garderont l'image d'une femme profondément engagée, généreuse de son temps, de ses conseils, de ses connaissances.

**NDLR:** Micheline Baril a été professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal de 1981 à 1993, année de son décès.

# L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

## **Coup d'œil sur 20 ans d'actions au service des victimes**

**Arlène Gaudreault**

*Coordonnatrice des stages à l'École de criminologie de l'Université de Montréal*

*Présidente de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes*

**Julie Horn**

*Étudiante en sciences politiques*

*Membre de l'équipe de Plaidoyer-Victimes*

**E**n 1982, Micheline Baril, alors chercheure au Centre international de criminologie comparée et professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, réunit quelques personnes qui partagent ses préoccupations face aux besoins des victimes et des témoins d'actes criminels, à leur accessibilité à des services de qualité et à leur accueil au sein du système de justice. Réalisant l'ampleur du travail à accomplir, Micheline Baril crée le Comité d'assistance aux victimes qui se lance dans un plan d'action ambitieux: promouvoir des services pour les victimes, mobiliser et sensibiliser les intervenants-es et les dirigeants-es. Très rapidement, le Comité élargit son mandat. La défense des droits des victimes et la concertation entre les différents organismes s'inscrivent désormais dans ses priorités de travail. Ce virage allait donner naissance à l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) qui s'incorpore en 1984, et devient un organisme à vocation provinciale. La même année, l'Association met sur pied le premier centre d'aide aux victimes (AVI) au Québec.

À cette époque, les organismes d'aide disposent de peu de ressources et travaillent la plupart du temps dans l'isolement. Beaucoup d'efforts sont déployés pour les appuyer dans leurs recherches de financement, pour élaborer des programmes et des services spécialisés à l'intention des victimes, pour consolider les liens et diversifier les partenariats. Plaidoyer-Victimes soutient également le développement du réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (le réseau des CAVAC) en participant aux tournées de consultation du ministre de la Justice du Québec et en soumettant de nombreuses propositions dans le cadre de l'étude de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* (1988).

Au fil des ans, l'Association rallie un vaste réseau de personnes et d'organismes autour de la cause des victimes. Intervenants-es, thérapeutes, substituts du procureur général, policiers-ères, chercheurs-es, gestionnaires dans les services gouvernementaux, bénévoles, toutes et tous sont animés d'une volonté commune: favoriser une plus grande reconnaissance des besoins des victimes et travailler concrètement à leur mieux-être.

## **Donner une voix aux victimes**

Par ses représentations et son action militante, Plaidoyer-Victimes a contribué à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention. Au début des années 1980, Micheline Baril a eu le privilège de participer aux réunions préparatoires à l'adoption de la *Déclaration des principes*

fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir de l'Organisation des Nations-Unies (1985). S'inspirant de cette Déclaration, de nombreux pays entreprennent alors d'importantes réformes afin de mieux reconnaître les droits des victimes. Le Canada et le Québec emboîtent également le pas.

Par la suite, l'Association aura l'occasion de faire valoir ses préoccupations au sein de plusieurs comités, groupes de travail et commissions parlementaires. De nombreuses recommandations sont formulées lors du dépôt du rapport du groupe de travail fédéral-provincial *Une justice pour les victimes d'actes criminels* (1983) et de *La Politique de soutien aux victimes d'actes criminels* du ministère de la Justice du Québec (1987). Des amendements sont proposés à la *Loi fédérale régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et le maintien en incarcération et sur la création du bureau de l'enquêteur correctionnel* (1992). Elle s'implique aussi dans le processus de révision de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (1993). L'Association participe au Sommet de la Justice organisé par le ministère de la Justice du Québec en 1993. Dans la foulée de cet événement et en collaboration avec d'autres regroupements, elle soumet un mémoire proposant plusieurs modifications visant à bonifier la *Loi sur l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels*. Plus récemment, elle acheminait un mémoire au ministère de la Sécurité publique du Québec dans le contexte de la révision de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (2003).

Tant au Québec qu'au Canada, l'Association a donné la parole aux victimes sur maintes tribunes. Depuis 20 ans, plus d'une centaine d'entrevues ont été accordées aux médias. Dans le cadre de colloques et conférences, Plaidoyer-Victimes a répondu à l'invitation de nombreux groupes et organismes pour faire entendre le point de vue des victimes dans des forums comme ceux de la Conférence des juges du Québec, de l'Association canadienne de justice pénale (ACJP), de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), de la

Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), de l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ), de la Société de criminologie du Québec (SCQ). Plaidoyer-Victimes a également créé des liens avec des partenaires de la communauté francophone à l'étranger et a participé aux colloques de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), du Forum européen d'aide aux victimes, de l'École nationale de la magistrature, de l'Université de Pau en France. Cette participation à de multiples événements et sa visibilité à travers les médias constituent autant d'occasions pour influencer et mobiliser d'autres acteurs-trices à la cause des victimes.

Modifier les croyances et les pratiques du système de justice et des agences sociales à l'endroit des victimes, agir contre leur marginalisation ou pour éviter qu'elles ne soient laissées-pour-compte: depuis sa fondation, l'Association n'a jamais perdu de vue ces objectifs. Ses mémoires, ses analyses et ses prises de position témoignent des questionnements, mais aussi des avancées dans le champ de l'aide aux victimes. C'est un précieux héritage pour celles et ceux qui prendront la relève.

## Mettre l'épaule à la roue

Plaidoyer-Victimes fut également le maître d'oeuvre de plusieurs projets favorisant une meilleure compréhension des préoccupations des victimes et l'adoption de réponses plus adaptées à leurs besoins, tant de la part du système de justice pénale que des organismes oeuvrant dans la communauté. Soulignons, par exemple, la recherche-action sur *La Déclaration de la victime au Palais de justice de Montréal* (1990). Fruit d'une étroite collaboration avec les ministères de la Justice du Canada et du Québec, ce projet-pilote révolutionnait les pratiques de l'époque et redonnait un plus grand rôle aux victimes dans les procédures pénales.

La question de l'indemnisation figure aussi parmi les problématiques qui ont retenu l'attention de l'Association. Au cours des deux dernières décennies, une

collaboration fructueuse s'est établie avec la direction et les intervenants-es de l'IVAC. Les journées d'étude et les rencontres avec les organismes sur le terrain ont permis de cibler des solutions afin d'améliorer l'accessibilité au régime et la prestation des services aux victimes. Même si la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* demeure inchangée depuis 1971, il n'en demeure pas moins que des modifications ont été apportées afin que les victimes soient mieux informées, accueillies et soutenues dans leurs démarches.

Plus récemment, le travail en partenariat avec l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI) et l'Association québécoise pour l'intégration sociale (AQIS) a eu plusieurs retombées: journées d'étude, mise en place d'une Table de concertation pour l'accueil et le traitement des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein du système judiciaire, et diffusion du document *Un processus de concertation régional: Pour une justice en équilibre* (février 2002). Ce projet témoigne de l'engagement de Plaidoyer-Victimes dans un domaine où peu d'attention est accordée aux besoins de personnes parmi les plus vulnérables de notre société.

Ces initiatives — et toutes celles qui ne sont pas mentionnées dans ce texte — sont le fruit d'une étroite collaboration avec un vaste réseau de partenaires qui ont su donner à l'Association le souffle et le dynamisme nécessaires pour se lancer dans des projets où, très souvent, les ressources faisaient défaut. L'organisation du X<sup>e</sup> Symposium international de victimologie en est un bon exemple. Cet événement a réuni près de 1300 participants-es en provenance d'une soixantaine de pays. Cette réussite témoigne de la crédibilité et de la vitalité de l'Association, de sa capacité à mobiliser les intervenants-es et chercheurs-es de divers horizons autour de questions et d'enjeux qui doivent continuer de retenir notre attention et de susciter notre engagement.

## Favoriser la mise en commun des expertises et des savoirs en victimologie

L'Association est également un lieu d'échanges et de ressourcement pour des centaines de praticiens-nes et intervenants-es. La maltraitance des enfants, le harcèlement psychologique et la violence au travail, l'abus et la négligence envers les personnes âgées, le recours aux pratiques de justice réparatrice, le traitement des victimes dans le système de justice pénale sont autant de problématiques qui ont alimenté et alimentent toujours ses assemblées, colloques, soirées-conférences ou journées de formation. Ses publications contribuent au développement des connaissances, au partage des savoirs, à l'amélioration des compétences dans un domaine en émergence. Ces diverses activités permettent aussi de mettre en valeur l'expertise qui s'est développée au Québec et au Canada et ce, tant au plan de la recherche que sur le terrain. Elles se veulent aussi une occasion de mieux comprendre l'expérience de la victimisation criminelle dans ses multiples facettes et d'encourager les personnes et les organismes à agir dans un plus grand respect de leurs droits et besoins.

## Conclusion

Par ses actions, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a permis de briser l'isolement des victimes. Des centaines d'entre elles y ont trouvé une écoute, une source de référence, un appui dans leurs démarches et un réconfort dans leurs épreuves. L'Association était souvent un dernier recours, un lieu où elles pouvaient confier des problèmes qui n'avaient pas trouvé de solution ailleurs. Par ses projets et activités, elles ont pu témoigner des souffrances qui leur avaient été infligées, exprimer leurs points de vue et leurs attentes, et ainsi nous aider à mieux les accompagner dans ce qu'elles vivaient.

Au cours des deux dernières décennies, des jalons ont été franchis. C'est le fruit d'un travail collectif, de la mise en commun des efforts d'un grand nombre de personnes et organismes qui ont partagé les idéaux de l'Association. Bon an mal an, plus de 200 membres ont soutenu sa cause, influencé ses orientations et contribué à ses réalisations.

La reconnaissance des droits des victimes est loin d'être acquise. Malgré certaines avancées, les initiatives et les programmes dans le domaine de l'assistance aux victimes restent encore sous-financés compte tenu des besoins à combler. Trop

de victimes sont oubliées et ne trouvent personnes vers qui se tourner. Il n'y a qu'à penser aux proches de victimes d'homicide, aux enfants et adolescents témoins de violence familiale, aux victimes d'abus commis par des thérapeutes ou d'autres professionnels-les, aux enfants abusés sexuellement par des tiers, aux hommes victimes de violence et aux personnes victimes issues des diverses communautés ethnoculturelles.

Beaucoup se butent encore à de nombreux obstacles: listes d'attente, méconnaissance des ressources, prise en charge tardive, complexité et lourdeur des démarches à entreprendre, préjugés et jugements de valeurs, banalisation ou non reconnaissance de leurs besoins, etc. Vingt ans plus tard, l'accès aux services, la formation des intervenants-es, l'éducation du public, la mobilisation des diverses instances de tous les paliers s'inscrivent toujours dans les priorités d'actions de Plaidoyer-Victimes.

Dans ce contexte, Plaidoyer-Victimes demeure un acteur important dans l'ensemble des ressources qui oeuvrent auprès des victimes. La collaboration intersectorielle qui en résulte permettra de poursuivre l'instauration d'une justice plus équitable et le développement de services accompagnant les victimes dans leur quête de dignité et de sérénité.

# Place aux membres et partenaires

## Témoignages sur Micheline Baril et sur l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

**A**u cours de l'été, nous avons sollicité la participation des membres et partenaires de l'Association à la réalisation de ce Bulletin INFO PV Spécial 20 ans! Nous avons ainsi fait circuler un questionnaire sur la fondatrice de Plaidoyer-Victimes, sur Micheline Baril, sur l'Association, et sur les avancées liées à l'assistance aux victimes et à la reconnaissance de leurs droits

depuis 20 ans, afin de recueillir leurs commentaires et témoignages. Leur participation enthousiaste a été une occasion de leur donner la parole et d'apprécier les liens que nous avons tissés au fil des années. Il nous donc fait plaisir de vous livrer leurs témoignages.

## Sur Micheline Baril

- **Laurier Boucher, retraité, ancien président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec**

Que dire d'elle...? Une détermination de fer, sous un regard angélique! Je garde le souvenir d'une personne déterminée, vouée à la défense des victimes d'actes criminels (mais victimes de toute injustice). Une personne de grand savoir mais qui n'en faisait pas étalage, une personne qui construisait patiemment son édifice pierre par pierre, sans se laisser distraire ou décourager...

- **Claude Bussièrès, Enquêteur-médiateur, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse**

Au Québec, la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* a été promulguée en 1976 pour affirmer solennellement les droits fondamentaux de tous les citoyens-nes du Québec, promouvoir cette cause auprès des individus, des groupes et des collectivités pour mieux les aider à les exercer dans le respect et en pleine égalité. C'est ainsi que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités ethno-culturelles ont vu leur situation davantage reconnue par diverses manifestations politiques, ainsi que par la création de ministères, d'offices et de secrétariats pouvant mieux représenter leur cause.

À cette période, j'ai connu Micheline Baril à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Elle était inscrite en maîtrise de qualification après avoir obtenu un baccalauréat en sociologie à l'UQAM, et devait faire son stage. J'étais alors responsable des stages. Je me souviens de sa détermination à vouloir sortir des sentiers battus et de son désir d'explorer autre chose que les prisons, le crime ou le criminel, sujets qui étaient amplement traités dans le programme d'études de l'époque. Sa curiosité et ses préoccupations étaient définitivement orientées sur le développement social du Québec.

C'est dans cette mouvance que Micheline Baril a approfondi sa réflexion en criminologie. Par ses travaux et son implication, elle a contribué activement à cerner le concept de victime dans la littérature mais aussi, et surtout, à favoriser une place pour les victimes de crimes au sein de l'administration de la justice.

En m'impliquant à Plaidoyer-Victimes, j'ai pu découvrir l'ensemble de ses écrits et être témoin de son influence. Les colloques qui ont été organisés ont tous porté son empreinte. Ce 4<sup>e</sup> colloque viendra souligner la diversité des champs d'intervention auprès des victimes, reflétant ainsi la modernité de sa pensée. J'y serai pour encore mieux la connaître et me laisser inspirer dans ma pratique.

- **Cécile Toutant, criminologue et coordonnatrice de l'unité des adolescents, Institut Philippe-Pinel**

Micheline Baril était une femme sensible qui avait appris de ses propres blessures à comprendre les misères des autres. Je garde le souvenir d'une personne qui donnait beaucoup et qui ne demandait rien pour elle-même. La douceur était sa carte de visite. Elle était persuasive sans jamais mettre de pression sur les gens.

- **André Normandeau, criminologue et professeur, Université de Montréal**

Micheline était une femme modeste magnifique sur le plan personnel et une criminologue-victimologue profondément engagée sur le plan professionnel.

- **L'honorable Yves Mayrand, juge, Cour supérieure du Québec**

Le rapport Baril est à l'origine de l'article 722 du Code criminel qui donnait pour la première fois un statut juridique à la victime d'un acte criminel. La preuve par photographie — Article (491.2) permettant la remise rapide des biens à la victime, est aussi le fruit de son rapport.

Pour une petite femme, frêle et timide, elle a su faire preuve de courage et de détermination pour créer un environnement judiciaire moins dommageable à la victime d'un acte criminel.

Comme juge en chef de la Cour des Sessions de la Paix (1978-1985), j'ai cherché à mettre en pratique les principales recommandations de son rapport. J'en suis très fier et lui est reconnaissant.

Je pense que la société québécoise se porte mieux grâce à l'apport de Micheline Baril.

- **Témoignage d'une de ses étudiantes**

Quand je pense à Micheline, les mots suivants me viennent à l'esprit: intelligence, sensibilité, humanisme.

Je garde précieusement une lettre qu'elle m'avait écrite dans lequel elle m'exprimait non seulement son appréciation envers mon travail, mais aussi «la chance» qu'elle avait de travailler avec moi. Cela m'avait beaucoup touchée.

Elle a été d'abord mon professeur et par la suite mon employeuse: son influence sur moi a été très grande. Elle a été pour moi une mentor: elle m'a donné la confiance qui me manquait pour prendre mon envol...

- **Samir Rizkalla, *criminologue***

Micheline est d'abord et avant tout une pionnière. La victimologie pour elle c'était «la victime d'abord», la victime en tant que personne humaine, ayant subi un préjudice que la collectivité se devait de réparer. Aussi, a-t-elle œuvré avec un dévouement sans limite afin de connaître et faire connaître les véritables besoins des victimes; elle a analysé l'attitude des intervenants policiers, judiciaires et sociaux à leur égard et travaillé assidûment à les sensibiliser à ces besoins et à y répondre adéquatement.

Femme douce mais persévérante et décidée, on lui reconnaît d'avoir: (1) par ses recherches et ses interventions, influencé les législations; (2) par ses initiatives, créé les premiers centres d'aide aux victimes au Québec bien avant que le gouvernement ne mette sur pied les siens, et (3) par son rayonnement, convaincu les plus réticents à accorder une place importante à cet aspect de la victimologie dans les études en criminologie.

Je garde de Micheline le souvenir d'une personne avec laquelle il était facile et agréable de travailler: dévouée, sensible, déterminée et de commerce si agréable. Ensemble, nous avons travaillé au conseil d'administration de la Société de criminologie pendant plusieurs années, organisé congrès et colloques sur les victimes et géré deux centres d'aide, en tant que projets-pilotes, l'un à Montréal et l'autre à Chandler. C'est toujours dans la bonne entente et la plus pure collaboration que nous avons œuvré. Les années de sa participation à ce conseil d'administration ont été des plus fertiles et le vide qu'elle y a laissé en partant prématurément n'a jamais été comblé.

J'avoue humblement que c'est grâce à elle que je me suis intéressé à la victimologie moderne qui place la victime et la réponse à ses besoins au premier plan des préoccupations. C'est une dette de reconnaissance pour laquelle je lui rends aujourd'hui un hommage particulier.

## **Sur l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes**

- **Gérald Gallant, *conseiller, Commission québécoise des libérations conditionnelles***

Plaidoyer-Victimes est un organisme devenu essentiel à la défense des droits des victimes (...) Il a su sensibiliser les différents acteurs du système de l'administration de la justice au Québec à l'importance de prendre en compte les préoccupations et les droits des victimes d'actes criminels et ce, à toutes les étapes du processus judiciaire et de la gestion de la peine.

- **Thérèse de Villette, *membre du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie et du Centre de Services de justice réparatrice***

Plaidoyer-Victimes pourrait être comparée à un moteur de recherche sur la situation des victimes de toutes catégories, un micro pour leur donner la parole face à la justice, au Service correctionnel du Canada et à l'opinion publique, de même qu'un aiguillon stimulant la créativité pour leur venir en aide. Elle a ainsi contribué à la création d'organismes tels que le réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), faisant suite à ses revendications auprès des gouvernements et à l'appui qu'elle leur a apporté.

- **Sylvie Després, *conseillère en réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada***

Malgré le peu de moyens mais grâce au dynamisme de ses membres, Plaidoyer-Victimes a su prendre sa place et s'imposer au sein du système de justice pénale au Canada. L'Association prend position dans tout dossier défendant l'intérêt des victimes, que ce soit sur des projets de loi, dans le cadre d'émissions de télévision sur le sujet ou autres. Ceci dans le but de faire avancer leur cause et d'améliorer les services d'aide et leurs droits. Elle saisit toutes les occasions pour sensibiliser le public et les intervenants des divers milieux de la justice pénale aux besoins des victimes.

- **Sylvie Dubois M. A. Éd., *orthopédagogue et conseillère à l'intervention et à l'éthique sociale, Association du Québec pour l'Intégration Sociale (AQIS)***

Plaidoyer-Victimes a contribué à faire entendre par un écho ... la voix des victimes.

- **Serge Barbeau, *chargé de cours, Université de Montréal, et chargé de projet au Centre international de criminologie comparée***

Plaidoyer-Victimes a su sensibiliser les instances gouvernementales, les services policiers, les acteurs du système de justice pénale et les citoyens aux impacts des crimes sur les victimes et à la nature des services qui doivent leur être offerts.

- **Samir Rizkalla, *criminologue***

On ne peut évoquer le souvenir de Micheline Baril sans parler de Plaidoyer-Victimes. Elle a fondé cet organisme et lui a donné un rayonnement enviable dans tous les milieux qu'ils soient universitaires, policiers, judiciaires, sociaux, nationaux ou internationaux. On ne peut non plus passer sous silence le dévouement, les efforts et le savoir-faire d'Arlène Gaudreault qui a si brillamment su porter le flambeau après le départ de Micheline.

Les réalisations de Plaidoyer-Victimes sont si importantes qu'il est difficile d'en élaborer une hiérarchie: le X<sup>e</sup> Symposium international de victimologie, les publications, les vidéos attirent particulièrement l'attention d'un pédagogue; les mémoires et interventions publiques en faveur des victimes complètent le tableau.

- **Cécile Toutant, criminologue et coordonnatrice de l'unité des adolescents, Institut Philippe-Pinel**

Plaidoyer-Victimes a su mettre les besoins des victimes sur la carte, a sensibilisé l'École de criminologie aux besoins des victimes, et l'a persuadée du fait que l'on peut s'occuper à la fois des agresseurs et des victimes, sans négliger un groupe au profit de l'autre.

Sa présence a été continue dans tous les moments où il fallait représenter les victimes, notamment lors de l'élaboration de nouvelles lois ou règlements et par ses témoignages dans les médias.

- **Danielle Hamel, conseillère en gestion de cas, Service correctionnel du Canada**

Plaidoyer-Victimes est un organisme à l'écoute des besoins des victimes qui, par son implication dynamique sur plusieurs instances publiques, traduit en action les demandes de reconnaissance des droits des victimes. Elle a amené le gouvernement à créer un réseau concret d'aide aux victimes (maisons d'hébergement, CAVAC, BAVAC).

- **André Normandeau, criminologue et professeur, Université de Montréal**

Plaidoyer-Victimes est un mouvement vraiment essentiel pour la criminologie appliquée. Elle a mis la situation difficile des victimes sur la place publique, afin qu'elles puissent obtenir des services appropriés.

- **Sylvie Biscaro, directrice et Guylaine Magny, intervenante, CAVAC de la Mauricie**

La principale contribution de Plaidoyer-Victimes réside dans ses actions pour la défense de droits des victimes, par la présentation de mémoires, notamment en lien avec la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, et la mise en œuvre du X<sup>e</sup> Symposium international de victimologie.

- **Martine Lévesque, directrice, CAVAC de Québec**

Il est important de faire attention pour ne pas catégoriser les victimes. Bien qu'on ne puisse nier le fait qu'il existe des conséquences et des vécus distincts selon qu'une personne soit agressée par son conjoint ou victime d'un groupe criminalisé, il importe de ne pas cloisonner les individus par catégories (...) La force de Plaidoyer-Victimes réside dans le fait qu'elle porte la voix

des personnes qui ont été victimisées et non celle d'une catégorie de victimes. Ce rôle est distinct de celui des regroupements par problématique et groupes de pression qui sont là pour représenter des intérêts spécifiques et ce, à juste titre. Plaidoyer-Victimes occupe un espace du bien commun. Elle permet de rallier, et non d'opposer. Cela permet également d'unifier les forces pour avoir des revendications plus fortes. Plaidoyer-Victimes est un lieu d'échanges, un lieu de convergence qui permet d'accroître les connaissances en victimologie. Elle porte la voix des personnes victimes.

## Les avancées liées à l'assistance aux victimes depuis vingt ans

- **Thérèse de Villette, membre du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie et du Centre de Services de justice réparatrice**

Les modifications apportées à la législation en ce qui concerne les femmes et les enfants victimes de violence familiale, le travail effectué au sein du ministère de la Justice, du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour que les victimes soient prises en compte et soient indemnisées, bien qu'il y ait beaucoup à améliorer en ces domaines.

- **Gérald Gallant, conseiller, Commission québécoise des libérations conditionnelles**

La reconnaissance des droits des victimes dans la législation fédérale et provinciale et un support individualisé par la mise en place d'une infrastructure appropriée (BAVAC, CAVAC, etc.).

- **Marie-Hélène Blanc, coordonnatrice de projets, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec**

Toutes les formations et activités de sensibilisation ont permis aux intervenants-es socio-juridiques et aux policiers-ères de mieux intervenir.

- **Sylvie Dubois M. A. Éd., orthopédagogue et conseillère à l'intervention et à l'éthique sociale, Association du Québec pour l'Intégration Sociale (AQIS)**

La circulation de l'information auprès des ressources de première ligne qui actualise la pertinence de l'aide offerte, et les articles qui ont décrit les difficultés rencontrées par les victimes lorsqu'elles se heurtent aux incohérences des systèmes (judiciaire et correctionnel).

- **André Normandeau, *criminologue et professeur, Université de Montréal***

Une compréhension et une compassion nouvelles de la part des policiers-ères envers les victimes.

- **Nathalie Villeneuve, *Maison Hina***

Enfin les victimes connaissent leurs droits et ont des intervenants-es pour les soutenir.

- **Sylvie Biscaro, *directrice et Guylaine Magny, intervenante, CAVAC de la Mauricie***

La plus grande réussite concerne l'assistance aux victimes dans le système judiciaire, plus particulièrement la disponibilité de locaux dans l'attente de leur témoignage dans les palais de justice et l'accessibilité à des services d'aide.

- **Sylvie Després, *conseillère en réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada***

La mise en place de divers services et programmes, par exemple dans les Palais de justice pour fournir aux victimes accompagnement et aide, le programme Info-Vac, l'augmentation du nombre de CAVAC et de maisons d'hébergement, (...) et l'implication et la sensibilisation plus grandes des policiers-ères auprès des victimes.

- **Danielle Hamel, *conseillère en gestion de cas, Service correctionnel du Canada***

La *Déclaration de la victime au Palais de justice de Montréal* leur donne un droit de parole à la Cour et devant la Commission nationale des libérations conditionnelles.

## **Les avancées liées à la reconnaissance des droits des victimes depuis vingt ans**

- **Marie-Hélène Blanc, *coordonnatrice de projets, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec***

La reconnaissance des besoins particuliers des victimes et le développement de services adaptés.

- **Sylvie Biscaro, *directrice et Guylaine Magny, intervenante, CAVAC de la Mauricie***

D'abord l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels*, qui définit la notion de victime et aussi la description de ses droits. Ensuite, la considération des victimes dans l'appareil judiciaire au criminel. Elles sont passées de témoin principal à victime.

- **André Normandeau, *criminologue et professeur, Université de Montréal***

Certains changements au Code criminel pour tenir compte véritablement de la situation des victimes.

- **Serge Barbeau, *chargé de cours, Université de Montréal, et chargé de projet au Centre international de criminologie comparée***

L'introduction de la *Déclaration de la victime au Palais de justice de Montréal* dans le processus judiciaire préalablement à la sentence, qui permet d'informer les magistrats des conséquences réelles du crime sur la victime

- **Danielle Hamel, *conseillère en gestion de cas, Service correctionnel du Canada***

La reconnaissance par les Nations Unies via la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité* (1985), et les amendements au Code criminel ayant entraînés plusieurs modifications aux lois provinciales et fédérales en leur faveur.

- **Sylvie Després, *conseillère en réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada***

La reconnaissance de droits aux victimes dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui gère le Service correctionnel du Canada et une consultation plus importante des victimes et des organismes les représentant. Les enjeux liés à l'aide et à la reconnaissance des droits des victimes pour la prochaine décennie

- **Gérald Gallant, *conseiller, Commission québécoise des libérations conditionnelles***

L'évolution de la criminalité et des problématiques, et l'émergence de nouveaux groupes de victimes plus vulnérables et plus à risque constituent les nouveaux défis pour l'avenir. La victimisation des enfants et des personnes âgées constituent deux enjeux de taille. De plus, à la lumière des recherches en cours et de celles qui se feront possiblement sur la satisfaction des victimes à l'égard des acquis depuis les vingt dernières années, il importe d'ajuster les mesures législatives et administratives en fonction des résultats obtenus.

- **Serge Barbeau, chargé de cours, Université de Montréal, et chargé de projet au Centre international de criminologie comparée**

Une plus grande participation de la victime au processus judiciaire avant le prononcé de la sentence, et ensuite devant les instances responsables de l'administration de la sentence (services correctionnels et libérations conditionnelles).

- **Danielle Hamel, conseillère en gestion de cas, Service correctionnel du Canada**

Toute la question de l'indemnisation et d'un réseau suffisant de ressources d'aide demeure une priorité, surtout en ce qui a trait aux victimes d'agressions sexuelles. (...) Il faudra tenter de trouver des moyens pour permettre aux victimes de traverser l'épreuve de telle sorte qu'elles en arrivent à ne plus se définir uniquement comme victimes, mais puissent se réinsérer comme citoyens à part entière. La justice réparatrice est certes une avenue, mais nous croyons qu'il faut aller beaucoup plus loin : développer une approche plus systémique, spirituelle et universelle.

- **André Normandeau, criminologue et professeur, Université de Montréal**

C'est un cliché, mais c'est toujours l'enjeu majeur, à savoir des ressources financières canadiennes (Justice Canada), québécoises (Justice Québec) et privées fortement augmentées pour aider véritablement les victimes (CAVAC, policiers-ères, tribunaux, services correctionnels, etc.)

- **Catherine Duhamel, directrice, Centre international de ressources juridiques**

Les Canadiens victimes de torture à l'extérieur du Canada constituent un enjeu majeur dans le contexte « post 9/11 ». Tant en ce qui concerne la prévention, l'intervention et la réparation, l'état du droit canadien n'offre pas de réelle protection, ni de recours, sans oublier l'absence d'assistance juridique pour cette catégorie de victimes.

- **Marie-Hélène Blanc, coordonnatrice de projets, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec**

Elles seront de maintenir et préserver les acquis étant donné la conjoncture politique et financière.

- **Sylvie Biscaro, directrice et Guylaine Magny, intervenante, CAVAC de la Mauricie**

Un des enjeux concerne la modification de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* au sujet de l'admissibilité des personnes qui ont vécu du harcèlement criminel ou des menaces, et aussi l'accessibilité à des frais de réadaptation pour les proches des victimes d'homicide. (...) L'aide aux victimes d'actes criminels devrait être disponible dans toutes les régions du Québec et des services devraient être développés pour la clientèle masculine ayant subi des abus dans leur enfance. Bien que la reconnaissance des victimes se soit améliorée dans le système judiciaire, le travail durant les prochaines années consiste à sensibiliser davantage les acteurs judiciaires sur le vécu des victimes (...).

- **Samir Rizkalla, criminologue**

La recherche et le militantisme en faveur de la reconnaissance des droits des victimes doivent se poursuivre. Ils doivent être à la fois intense et très lucide et se situer sur quatre plans : 1) celui de la connaissance des victimes, de la genèse de leur victimisation et de l'étude des séquelles laissées par le crime ; 2) celui de l'évaluation réaliste et complète des véritables besoins des victimes ; 3) celui du développement de conseils et de mesures préventives, pouvant contribuer à réduire la criminalité et la victimisation ; 4) celui de la réponse aux besoins de manière adéquate et surtout individualisée car toutes les victimes, même s'il s'agit d'un acte d'agression similaire, n'éprouvent pas les mêmes besoins ; ce qui peut être efficace avec l'une peut être nuisible à une autre. Il faut donc personnaliser l'approche.

# Homage à quelques pionnières et pionniers de Plaidoyer-Victimes

**S**i le nom de Micheline Baril est associé à la fondation de Plaidoyer-Victimes, c'est qu'elle a su influencer et mobiliser plusieurs personnes à la cause des victimes d'actes criminels. Nous vous présentons dans cette section le portrait de quelques pionnières et pionniers qui ont été impliqués à l'Association au cours des 20 dernières années. Cette participation prend différentes formes, soit via le conseil d'administration ou un comité de travail ou en s'associant à l'équipe de Plaidoyer-Victimes pour soutenir un projet, un programme ou une prise de position.

Comme il est difficile de retrouver des traces de toutes et tous et, surtout, de réaliser un véritable travail d'historien faute de temps, nous nous excusons auprès de celles et ceux qui ne figurent pas dans ce portrait. Ces oublis sont bien involontaires. Nous profitons cependant de cette présentation pour lancer un appel aux personnes impliquées à l'Association qui voudraient poursuivre et peaufiner ce travail de reconstruction de la mémoire de Plaidoyer-Victimes. Celui-ci pourrait certainement trouver une place dans nos prochains numéros de l'INFO PV.

## Les années 1980: bâtir l'Association

### **May Clarkson**

*Par Josée Coiteux*

Proche de Micheline Baril dès les débuts de Plaidoyer-Victimes, May Clarkson a toujours été une fidèle collaboratrice dans la plupart des projets de l'Association. Membre du conseil d'administration de 1983 à 1990, elle a été l'initiatrice du premier bulletin d'information de Plaidoyer-Victimes et a occupé le poste de rédactrice en chef au cours de ces mêmes années (1984-90). Maître et docteure en anthropologie, agente de recherche au ministère de la Santé et des Services sociaux à partir de 1982, son expertise dans le domaine de la victimologie, plus particulièrement en santé publique et en violence, a d'ailleurs été d'une grande utilité pour le comité responsable de la préparation du livre *Question d'équité*, paru en 1996. May a aussi été présente lors de l'organisation de la plupart des colloques provinciaux de PV. Sa dernière collaboration, et non la moindre, aura été de siéger au Comité scientifique du X<sup>e</sup> Symposium international de victimologie, tenu en août 2000. En septembre 2003, May nous a quittés... beaucoup trop tôt! Tous celles et ceux qui l'ont connue se rappelleront toujours de sa

générosité, de sa disponibilité, de la qualité de son travail, de son humour et de sa joie de vivre. Merci pour tout May!

### **Josée Coiteux**

*Par Arlène Gaudreault*

Avec beaucoup de calme, de doigté et de sensibilité, Josée Coiteux a tenu les rênes de l'Association de 1985 à 2001. Son sens de l'organisation, sa capacité de travailler avec toutes et tous, de s'adapter à de nombreux contextes méritent d'être soulignés. Alors même que l'Association disposait de peu de ressources, elle savait jongler habilement avec les budgets. Elle fut le pivot de Plaidoyer-Victimes, celle sur qui reposait l'échafaudage de toutes ses activités. Profondément dédiée à la cause des victimes, elle savait les accueillir, les reconforter et les aider dans leur parcours. L'Association a grandement profité de ses compétences et de sa présence. Elle a été très appréciée par tous les membres des conseils d'administration qui se sont succédés pendant deux décennies. Sans conteste, elle a laissé sa marque.

Pendant dix-huit ans, elle a été au cœur de toutes les initiatives et projets de l'Association. Détentrice d'un baccalauréat en criminologie de l'Université de Montréal, femme engagée, professionnelle rigoureuse, elle a occupé une place unique

dans toutes les actions que nous avons entreprises. Elle a également contribué à alimenter nos liens avec de nombreux organismes et personnes qui partageaient nos préoccupations et objectifs. Fidèle à ses convictions, Josée Coiteux n'a jamais renoncé à ce qui l'a motivée jusqu'ici: venir en aide aux victimes d'actes criminels. Désormais directrice de la maison d'hébergement Regard en elle à Repentigny, elle continue d'une autre manière et dans un autre contexte à faire avancer la cause des victimes.

### **Arlène Gaudreault**

*Par Maryse Darsigny*

Criminologue de formation, Arlène Gaudreault œuvre dans le champ de la victimologie depuis le début des années 1970. Coordinatrice des stages à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chargée de cours en victimologie depuis 1984, elle est une conférencière et interlocutrice recherchée autant par les ressources qui travaillent auprès des victimes que par les médias, et ce au Québec, au Canada et en France. Présidente de Plaidoyer-Victimes depuis 1988, elle a coordonné le premier Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (AVI) en 1983-84, mis sur pied par Micheline Baril dans la foulée de la création de Plaidoyer-Victimes.

Par son implication au sein de multiples groupes ou comités de travail, et conseils d'administration dans le milieu de la criminologie, elle veille activement à la promotion des droits des victimes et à l'élaboration des politiques, des législations et des programmes qui prennent en considération leurs préoccupations et leurs intérêts. Elle est sans conteste LA porte-parole des victimes et les représente avec brio sur toutes les tribunes où elle a l'occasion de faire entendre leurs voix. Travailleuse infatigable, tenace et authentique, elle est appréciée dans son milieu et surtout par les personnes victimes. En 1997, elle recevait le Prix de la Justice et, en 2003, le Prix de l'Association canadienne de justice pénale en reconnaissance de son implication à la défense des droits des personnes victimes d'actes criminels.

### **Odette Gravel-Dunberry**

*Par Arlène Gaudreault*

Odette Gravel-Dunberry fut l'une des gestionnaires les plus attentives aux difficultés de l'Association dès ses débuts. Elle a ainsi soutenu les toutes premières démarches de Micheline Baril à une période où Plaidoyer-Victimes survivait grâce au travail bénévole. À titre d'agente de libération conditionnelle au Service correctionnel du Canada (région du Québec), elle donna son appui à de nombreux projets et favorisa ainsi leurs réalisations. Dans tous les postes qu'elle a occupés au Service correctionnel du Canada où elle est maintenant vice-présidente régionale (Québec) de la Commission nationale des libérations conditionnelles, elle est restée fidèle à la cause des victimes et a toujours fait bénéficier l'Association de son soutien et de ses habiles conseils. Constante dans son implication à Plaidoyer-Victimes, elle a mis l'épaule à la roue cette année en acceptant de siéger au comité organisateur du 4<sup>e</sup> colloque, tout en assumant la présidence du jury du Prix Plaidoyer-Victimes 2004.

### **Frema Engel**

*Par Arlène Gaudreault*

Frema Engel est directrice de la firme Engel et Associés à Montréal. Depuis plus

de vingt ans, elle agit comme consultante et formatrice spécialisée en intervention en situation de crise, en gestion et en prévention de la violence en milieu de travail. Détentrice d'une maîtrise en service social de l'Université McGill, elle est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages dont *Taming the Beast: Getting Violence out of Workplace*, Publications Ashwell, 1998 (réédition en 2004).

Activement impliquée à l'Association depuis le début, Micheline Baril avait bien compris que son expertise auprès des victimes serait une source d'enrichissement. Elle est restée une fidèle collaboratrice de l'Association au cours des deux dernières décennies. Excellente pédagogue, elle a contribué à de nombreuses activités de formation. Elle a fait un travail considérable pour nous sensibiliser davantage à la violence en milieu de travail.

### **Rolande Couture**

*Par Arlène Gaudreault*

Directrice de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) de 1985 à 2001, Rolande Couture a fait preuve de beaucoup de générosité envers Plaidoyer-Victimes. Elle a mis à contribution des ressources importantes pour faciliter l'organisation de nos colloques. Non seulement elle s'est impliquée activement, mais a aussi mobilisé ses partenaires de travail dans plusieurs projets mis de l'avant par l'Association. Gestionnaire énergique, elle a favorisé nombre de changements qui ont significativement amélioré le régime québécois d'indemnisation pour les victimes de crime. Elle a su établir un dialogue fructueux avec l'Association et a fait preuve d'ouverture à ses propositions et commentaires, notamment sur la *Loi de l'IVAC*.

### **Dr Gaston Harnois**

*Par Maryse Darsigny*

Le Dr Gaston Harnois a été vice-président de Plaidoyer-Victimes à la fin des années 1980. À l'époque, il était directeur du Centre collaborateur de l'Organisation panaméricaine de santé (OPS) / Organisation mondiale de la Santé à l'Hôpital Douglas, et souhaitait que s'opère une

meilleure jonction entre le monde médical et celui des victimes. Préoccupé par la question du dépistage des abus envers les personnes, plus particulièrement auprès des enfants et des personnes âgées, il croyait en l'importance de sensibiliser les médecins à cette réalité. Comme il disait: *... 'un simple bras cassé peut receler bien des drames'* (*L'actualité médicale*, 15 novembre 1989, Archives de Plaidoyer-Victimes). À cette période, Plaidoyer-Victimes assurait une représentation au *Comité d'abus exercés à l'égard des personnes âgées*, mis sur pied par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Toujours à la tête du Centre collaborateur, il est également professeur agrégé de psychiatrie à l'Université McGill. Le psychiatre Harnois s'intéresse plus particulièrement à la réadaptation psychosociale et aux politiques en santé mentale à l'échelle nationale et internationale. Récipiendaire de plusieurs prix, il a notamment reçu le prix du meilleur administrateur d'hôpital par l'Association des hôpitaux du Québec, ainsi que le Prix Heinz Lehmann décerné par l'Association des médecins-psychiatres du Québec.

## **Les années 1990: les grandes réalisations**

### **Alain Beaupré**

*Par Josée Coiteux*

En septembre 1992, Alain Beaupré se joignait à l'équipe de PV pour quelques semaines. Il y aura finalement poursuivi son action pendant une décennie. Alain a d'abord participé activement à la préparation des activités soulignant le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Association. Il a été responsable de plusieurs projets, dont la production du *Répertoire des ressources québécoises d'aide aux victimes d'actes criminels*, paru en 1994, et de la vidéo *Inscrit dans ma mémoire* en 1996. Il s'est toujours montré très généreux et enthousiaste dans la réalisation des projets de l'Association. Il a d'ailleurs grandement contribué à la réussite du X<sup>e</sup> Symposium

international de victimologie par ses idées et par son fidèle engagement tout au long de l'organisation de cet événement. Enfin, par son talent dans la conception et la mise en page de documents et de publications, Alain a toujours assuré une image de qualité et de professionnalisme aux réalisations de Plaidoyer-Victimes. Merci à ce collaborateur engagé, dynamique et précieux pour l'Association!

### **Jenny Charest**

*Par Maryse Darsigny*

Jenny Charest est membre du conseil depuis 1994. Malgré ses responsabilités de jeune mère, elle assure encore aujourd'hui une présence constante aux réunions du conseil. Cette implication est donc méritoire. Ses commentaires sont aussi toujours justes et pertinents. Criminologue de formation, je l'ai rencontrée alors qu'elle était coordonnatrice de la Table de concertation en violence conjugale à Montréal en janvier 2000. Elle quitta ses fonctions pour se joindre à l'équipe de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux des Laurentides, où elle s'occupe de l'ensemble des dossiers concernant la violence. C'est avec plaisir que je l'ai retrouvée au conseil d'administration de Plaidoyer-Victimes lorsque j'y ai été embauchée!

### **Marie-Marthe Cousineau**

*Par Maryse Darsigny*

Marie-Marthe Cousineau a été membre du conseil d'administration de Plaidoyer-Victimes de 1995 à 2001. Professeure agrégée à l'École de criminologie de l'Université Montréal, elle a présidé le comité scientifique du X<sup>e</sup> Symposium international de victimologie tenu à Montréal en août 2000. En tant que professeure et chercheuse au Centre international de criminologie comparée, elle mène des travaux de recherche sur les jeunes en difficulté, sur les rapports entre les jeunes, la violence et la consommation de substances psychoactives. Elle s'intéresse également aux problématiques de la violence faite aux femmes. C'est une professeure rigoureuse et appréciée dans son milieu de travail.

### **Esthel Gravel**

*Par Maryse Darsigny et Arlène Gaudreault*

Esthel Gravel est avocate, substitut du Procureur général au ministère de la Justice du Québec depuis 1978. Sa formation et son expérience en tant qu'avocate l'ont amenée à s'impliquer au sein de différents groupes d'aide et de défense des droits des personnes victimes d'actes criminels et à former les intervenant-es des divers milieux, notamment les policiers-ères et les substituts du Procureur général. De 1990 à 2004, elle a été membre du Conseil d'administration de Plaidoyer-Victimes. Ses préoccupations touchant les besoins des victimes et des témoins d'actes criminels et la place qu'elles et ils occupent dans le système de justice font d'Esthel une personne qui poursuit le legs de Micheline Baril, tant sur le plan de la pensée que de l'action. Elle a d'ailleurs collaboré étroitement avec cette dernière à la recherche-action qui a mené à la rédaction de *La Déclaration de la victime au Palais de justice de Montréal* (1990).

Pour Arlène Gaudreault, «Esthel a fait bénéficier le conseil d'administration et l'Association de son expertise en droit et de son savoir dans le domaine des agressions sexuelles. Son bon sens de l'humour et son esprit critique mettaient beaucoup de « piquant » dans les réunions du conseil. Femme engagée dans de nombreux organismes dans le champ de la victimologie, elle réussissait tout de même à donner beaucoup de son temps à Plaidoyer-Victimes. Elle en fut l'une des premières membres et sans doute aussi l'une des plus actives. Elle a fourni des conseils très judicieux face à de nombreuses questions et a été un des piliers de l'Association.»

### **Lise Poupart**

*Par Maryse Darsigny et Arlène Gaudreault*

Lise Poupart est responsable clinique du Service d'aide professionnelle aux victimes de violence conjugale et familiale en milieu judiciaire criminel, communément appelé Côté Cour, et qui relève du CLSC Plateau Mont-Royal. Conférencière et formatrice de renommée, elle est l'auteure de nombreux documents de

formation qui traitent de la victimisation criminelle dont *Le processus judiciaire criminel et vous: composer avec le système judiciaire criminel* (1994) et *La victime au centre de l'intervention* (1999). Fidèle à l'Association, elle est membre du Conseil d'administration depuis 1994. En juin dernier, elle a été élue présidente de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

Selon Arlène Gaudreault, «ses compétences en violence conjugale et familiale sont une grande richesse pour l'Association. C'est une femme qui fait montre d'une grande rigueur dans tout ce qu'elle entreprend. On peut toujours s'appuyer sur ses conseils judicieux, la finesse de ses analyses et son bon jugement. Les documents de formation qu'elle a rédigés, dont *La victime au centre de l'intervention*, témoignent de ses talents de pédagogue, de sa vaste expérience auprès des victimes et de sa sensibilité à leur endroit.»

### **Renée Collette**

*Par Arlène Gaudreault*

Directrice d'un des premiers centres d'aide aux victimes, elle fut une victimologue de la première heure. Même si elle devait par la suite emprunter d'autres voies dans son cheminement professionnel, elle a su traduire son engagement envers les victimes dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et responsabilités. Au fil des années, elle n'a pas manqué de s'impliquer dans plusieurs activités et Plaidoyer-Victimes a grandement profité de son aide et de son appui.

## **Deborah Trent**

*Par Maryse Darsigny*

Dèby Trent a été membre du Conseil d'administration de Plaidoyer-Victimes de 1990 à 1998. Diplômée en travail social de l'Université McGill, elle dirige depuis 1982 le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal. Elle est membre de la Table de concertation en agression à caractère sexuel de Montréal et, à ce titre, membre du Comité des Centres désignés. Dèby fait partie du groupe à l'origine de la mise sur pied des Centres désignés à Montréal au début des années 1980. Son expertise sur la problématique en agression sexuelle fait d'elle une formatrice et une conférencière recherchée. Femme et amie de grande valeur, son implication et son dévouement sans borne envers les victimes d'agression sexuelle méritent d'être soulignés.

## **Les années 2000: consolidation de l'Association et nouveaux liens**

### **Claude Bussièrès**

*Par Arlène Gaudreault*

Criminologue et sociologue de formation, Claude Bussièrès est enquêteur médiateur à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse depuis 1995. Au début des années 1980, il a travaillé au Comité de protection de la jeunesse, devenu en 1990 la Commission des droits de la jeunesse et fusionné en 1995 à la Commission des droits de la personne. Il est membre du conseil d'administration de Plaidoyer-Victimes depuis 2001.

Il est l'homme sur qui on peut compter dans les temps durs. Il n'a pas peur des mandats difficiles, des périodes de réajustements. Généreux, déterminé, il ne baisse jamais les bras. C'est aussi l'homme des débats de fond, des discussions qui ne peuvent rester en surface. Sensible et attentif aux autres, il se préoccupe beaucoup de la qualité des relations interpersonnelles, de la reconnaissance du travail

accompli par tous les membres du conseil d'administration ou des différents comités de travail.

### **Maryse Darsigny**

*Par Claude Bussièrès*

Maryse Darsigny s'est jointe à Plaidoyer-Victimes en novembre 2002. En fait, il est plus précis de dire que nous l'avons recrutée comme directrice dans le contexte de la réorganisation de l'Association effectuée au terme des activités qu'avait générées la réalisation du X<sup>e</sup> symposium international de victimologie de l'an 2000. Aussitôt embauchée, Maryse n'a pas pris de temps à comprendre les attentes des membres du conseil d'administration, et notamment celle de repositionner activement l'Association dans un réseau de personnes préoccupées par la défense des droits.

Ses études en histoire, son travail à titre de co-auteur du livre *Ces femmes qui ont bâti Montréal*, ses implications dans plusieurs associations féministes et son expérience comme coordonnatrice en violence faite aux femmes au Y des Femmes de Montréal, ont rapidement généré des effets. Sous sa direction, une équipe de travail compétente et animée s'est constituée pour organiser cet important colloque du 20<sup>e</sup> anniversaire de Plaidoyer-Victimes. L'Association a repris son rythme de croisière et est désormais présente sur plusieurs tables de concertation montréalaises vouées à la promotion et à la défense des droits, dont la Table de concertation en agression à caractère sexuel, la Table de concertation en violence conjugale et la Table de concertation pour l'accueil et le traitement des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein du système judiciaire. Des activités de formation et des conférences publiques ont été rapidement organisées et ont rejoint une nouvelle clientèle. Sous sa direction également, le membership de l'Association a augmenté. Notre bulletin *Info PV* et notre site Internet ont été *revampés* pour favoriser nos échanges et développer de nouveaux contenus.

Bref, sous sa direction dynamique, l'Association a retrouvé la vigueur de ses

meilleures années. Rendons hommage à Maryse et gardons-la longtemps!

### **Chantale Paradis**

*Par Maryse Darsigny*

Membre du conseil d'administration depuis 2001, Chantale Paradis travaille au Centre jeunesse de Montréal depuis le début des années 1980. Criminologue de formation, femme déterminée, engagée et généreuse, elle a été présidente du Conseil consultatif du personnel clinique du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM), l'ancêtre des Centres jeunesse. Il faut dire que le sujet de son mémoire de maîtrise portant sur les agressions physiques dont sont victimes les employés du CSSMM (déposé en 1988) la prédisposait à un tel poste. À cette même période, elle a aussi participé activement à la restructuration de Transit Jeunesse, un foyer pour adolescentes en difficulté. Grâce à son dévouement et à son leadership, Transit jeunesse continue encore aujourd'hui à aider les jeunes filles de Montréal. Ces dernières années, Chantale travaille à développer un projet permettant aux enfants de milieux défavorisés d'avoir accès à l'expression artistique. Cette passionnée dans tout ce qu'elle entreprend valorise l'amitié, l'entraide et la justice sociale.

### **....Et les nouvelles recrues, nouvellement élues au conseil d'administration (depuis juin 2004)**

*Par Maryse Darsigny et les nouvelles recrues elles-mêmes*

#### **Diane Crépault**

Diane Crépault a une maîtrise en criminologie et en administration publique. Après avoir travaillé en intervention auprès des délinquants adultes pendant une dizaine d'années, elle a orienté sa carrière vers le développement des ressources humaines. Depuis, elle travaille à la Sûreté du Québec et s'intéresse plus particulièrement au profil de personnalité de l'enquêteur et à son impact sur son comportement au travail. Elle a réalisé une étude auprès des victimes de crimes majeurs, démontrant qu'après l'écoute, l'empathie (sensibilité et chaleur) est le

facteur le plus associé à la satisfaction des victimes face aux interventions des enquêteurs-es de police. En 2004, elle co-écrit un chapitre dans un livre intitulé *Psychologie des entrevues d'enquête, de la recherche à la pratique*. Cette participation démontre l'importance qu'elle accorde à la psychologie de la relation dans l'intervention policière.

### **Julie Lefebvre**

Julie Lefebvre est avocate spécialisée en droit de la personne et du travail. Elle pratique au Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST) depuis avril 2002. Me Lefebvre a auparavant travaillé au contentieux de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Dans le cadre de son travail, elle a défendu plusieurs causes de harcèlement devant les tribunaux. Elle a participé à la rédaction d'articles parus dans *Développements récents en droit du travail* (2001) et d'un ouvrage traitant des droits de la personne au travail, *Prévenir et gérer les plaintes de harcèlement au travail* (2004).

Au GAIHST, elle aide les victimes de harcèlement au travail dans leurs démarches pour faire respecter leurs droits. Elle les représente aux instances appropriées ou utilise les modes alternatifs de résolution des conflits comme la médiation et la négociation.

### **Martine Lévesque**

Martine Lévesque est directrice du CAVAC de Québec depuis 2003. Elle travaille auprès des victimes depuis 15 ans, plus particulièrement auprès des femmes victimes de violence conjugale. Elle a auparavant été impliquée dans le réseau des maisons d'hébergement, comme directrice d'une maison à Lévis, au comité politique et au conseil d'administration du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Martine est également engagée dans un groupe qui travaille à assurer une présence significative des femmes dans le domaine politique. Elle a en outre fait des études collégiales et universitaires en éducation

spécialisée et en administration. Le respect des droits de la personne, la justice sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes sont des valeurs qui lui sont chères.

### **....Et les autres**

*Par Maryse Darsigny*

Le temps nous pressant et les informations rentrant au compte-gouttes, j'aimerais terminer cette section en soulignant l'implication de Francine Morand, agente de relations humaines au CLSC St-Henri, et celle de Serge Charbonneau, coordonnateur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ), comme membres du conseil d'administration de Plaidoyer-Victimes de 2001 à 2004. Je veux également signaler la contribution de Danielle Rochette. Membre du conseil d'administration depuis 2002, ses connaissances et son intérêt pour les questions autochtones apportent une dimension importante à nos discussions et aux activités de Plaidoyer-Victimes, faisant d'elle une ressource appréciée lors de nos réunions. Merci Danielle de faire bénéficier l'équipe de ton expertise et de ta sensibilité à l'égard des nations autochtones!

### **Et il y a l'équipe de la permanence...**

Tout d'abord, Dorra Sediri, adjointe administrative, m'assiste depuis le début et m'a notamment aidé à la restructuration de l'Association. Son poste commande de multiples tâches dont celles, et non la moindre, de répondre aux appels à l'aide des personnes victimes. Son dévouement, sa personnalité chaleureuse, sa ponctualité et son honnêteté font d'elle un excellent bras droit. Sylvie Gravel, agente de concertation, se démarque par la qualité de son travail et par sa sensibilité à la cause des personnes victimes, et surtout celles qui présentent une déficience intellectuelle. Manon Monastesse, l'organisatrice du colloque, a fait preuve de courage lorsqu'elle a accepté de relever le défi que représentait la planification du colloque, dont les communications avec les quelque 60 conférenciers-ères. Katia Leroux, agente de recherche affectée principalement à la diffusion du colloque, est

une collaboratrice assidue, consciencieuse et méthodique.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'apport de toutes les personnes qui ont siégé au comité organisateur du 4e Colloque: Jean-Marc Arel, Sûreté du Québec; Diane Bilodeau et Monique Gauthier, Direction de l'IVAC; Sylvie Brunet-Lusignan, Service correctionnel du Canada; Hubert Canuel, Sûreté du Québec; Yves Charrette, Service de police de la Ville de Montréal; Francine Cytrynbaum, CLSC René-Cassin; Odette Gravel-Dunberry, Commission nationale des libérations conditionnelles; Elizabeth Harper, RESOVI / CRI-VIFF, Université de Montréal; Lucie Hénault, Maison d'hébergement La Source; Claire Lessard, ministère de la Justice du Québec; Claudia Lévesque, Direction générale des Services correctionnels; Carole Ménard, Commission nationale des libérations conditionnelles; Lison Ostiguy, Service de police de la Ville de Montréal; Suzanne Perron, Centre national de prévention du crime; Lucie Vézina, ministère de la Santé et des Services sociaux;

Celles-ci et ceux-ci sont des partenaires de Plaidoyer-Victimes pour qui l'engagement ne s'est pas démenti depuis 20 ans. J'en profite également pour remercier les conférenciers-ères, animateurs-es et bénévoles qui participent au 4<sup>e</sup> colloque. Sans cette contribution, l'activité n'aurait pas cette envergure.

Enfin, je veux signaler la générosité des donateurs et bailleurs de fonds pour le 4e colloque: le ministère de la Justice du Canada, le Centre national de prévention du crime, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice du Québec, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère de la Sécurité publique, la Fondation de la Sûreté du Québec et le député de la circonscription de Mercier, M. Daniel Turp.

**Rédaction du Bulletin:**

Maryse Darsigny, Arlène Gaudreault, Julie Horn, Katia Leroux  
et tous les membres et partenaires qui ont répondu à notre questionnaire.

**Édition et correction d'épreuves:**

Maryse Darsigny et Katia Leroux

**Graphisme:**

Maryse Boutin, Turbine Graphique

**Impression:** Imprimerie GG

## L'équipe de Plaidoyer-Victimes

Maryse Darsigny, *directrice*

Dorra Sediri, *adjoindte administrative*

Katia Leroux, *agente de recherche*

Sylvie Gravel, *agente de concertation*

Manon Monastesse, *agente de planification pour le 4<sup>e</sup> Colloque*

Marie-Claude Brunelle, *assistante à la logistique*

Sylvie Dugas, *responsable des communications pour le 4<sup>e</sup> Colloque*

**Pour nous joindre:**

---

4305, rue d'Iberville, bureau 201

Montréal (Québec) H2H 2L5

Tél.: (514) 526-9037

Télec.: (514) 526-9951

Courriel: [aqpv@aqpv.ca](mailto:aqpv@aqpv.ca)

[www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

Les articles de l'INFO PV n'engagent que les auteurs-es et ne représentent pas nécessairement les positions officielles de l'Association, sauf s'ils sont signés par les membres du Conseil d'administration ou par une membre de l'équipe.

La rédaction se réserve le droit de couper ou de corriger les textes soumis pour publication.

**Dépôt légal – 2004**  
**Bibliothèque nationale du Québec**  
**Bibliothèque nationale du Canada**